

L'an deux mille seize, le **lundi 6 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya, URIEN Samuel,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : /

Etait absent : /

Date de convocation : 30 mai 2016

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2016-06-01 : ADHESION AU SERVICE COMMUN « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 avril 2016 ;

Considérant que Vitré Communauté a créé un service de conseil en énergie partagé (CEP) en recrutant en janvier 2013, un technicien spécialisé afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine propre par les missions suivantes :

- Réalisation du bilan énergétique complet du patrimoine communal (bâti, éclairage public,...) ;
- Accompagnement technique de la commune sur les projets de bâtiments neufs, d'amélioration du patrimoine existant, d'intégration d'énergies renouvelables et d'appui au montage des dossiers de subventions correspondants (certificats d'économie d'énergie, subvention Ademe - Région,...) ;
- Suivi énergétique annuel de la commune dans le temps pour pérenniser les économies ;
- Animations d'actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des élus et des services techniques ;

Considérant qu'il est à présent proposé la création d'un service commun afin de pérenniser cette prestation ;

Les deux conditions suivantes ont été exposées à l'ensemble des communes :

- Un engagement ferme des communes volontaires, en considérant qu'un poste permanent sera créé ;
- Un financement du tiers du coût de ce même poste par l'ensemble des communes volontaires par réfaction de l'attribution de compensation après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Considérant que ce service commun débutera le 1^{er} juillet 2016 pour une durée illimitée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADHERE au service commun de Conseil en Énergie Partagé ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention jointe en annexe et tout document se rapportant à ce dossier.

2016-06-02 : VITRE COMMUNAUTE - RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le Maire, conseiller communautaire, présente le rapport d'activités 2015 de la communauté d'Agglomération de Vitré, retraçant l'activité de l'établissement.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2015 et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- n'émet pas d'observation sur ce rapport 2015 de Vitré Communauté.

2016-06-03 : BIBLIOTHEQUE - DEVIS - DEMANDE AIDE FINANCIERE

Le Maire rappelle que par courrier en date du 25 septembre 2015, la commune avait sollicité près des services de l'Etat, une prorogation de 12 mois de mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la bibliothèque. Effectivement, la bibliothèque, actuellement située à l'étage de la mairie est inaccessible aux personnes en situation de handicap. La configuration du bâtiment mairie dans lequel se trouve la bibliothèque ne permet pas de prévoir les travaux pour rendre accessible cet espace situé au niveau 1. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il avait été décidé de transférer la bibliothèque dans une ancienne maison d'habitation située au 8 rue du Stade et d'engager quelques travaux de rénovation du bâtiment nécessaires avant l'ouverture au public de ce nouvel espace culturel. Des devis pour des travaux de maçonnerie, de zinguerie/couverture, d'isolation, de plomberie, de changement des menuiseries extérieures, ont été demandés à différentes entreprises. En complément et afin de limiter le coût d'aménagement, des journées participatives et bénévoles vont être organisées pour les travaux de peinture, d'électricité, pose de cloisons sèches, de revêtement de sol, démolition, déblaiement de gravats, ... Seuls les matériaux resteront à acquérir.

Le Maire donne connaissance des devis :

- Ent de maçonnerie Desmots/Racineux/Besnard de La Guerche pour le remplacement de pierres d'angle et bande de redressement, jointoiement du mur en pierre de façade extérieure côté rue pour un montant de 7 719,95 € HT
- Ent Henry de Vergéal pour la pose de gouttière et de dessous de toit sur la partie ouest du bâtiment 1 176,30 € HT
- Ent Bétin/Godeloup de Torcé pour la fourniture et la pose de laine de verre 399,90 € HT
- Ent Fadier d'Argentré du Plessis pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures .. 7 827 € HT
- Ent Hunault de Vergéal pour déplacement du sanitaire en place et création d'un bloc sanitaire PMR 2 261,90 € HT

Concernant les aides financières départementales, DRAC, le projet ne remplit pas les règles d'éligibilité :

- La surface minimale doit être strictement supérieure à 100 m² ; notre projet fait 62 m²
- Recrutement d'un agent minimum 20% d'un temps complet ; notre bibliothèque fonctionne avec une équipe composée de membres bénévoles ;
- Prévoir 10 h minimum d'ouverture au public ; si le temps d'ouverture est revu dans ce nouvel espace de lecture publique, il restera en dessous de ce seuil.

Il sera déposé un dossier pour une demande d'aide de fonds parlementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- VALIDE les travaux d'aménagement de la bibliothèque au 8 rue du Stade ;
- VALIDE les devis présentés avec les entreprises désignées qui représentent un coût global estimé à 19 385,05 € HT, auquel il convient d'ajouter un coût prévisionnel estimé à 3 000 € pour l'achat de fournitures et matériaux pour les travaux réalisés bénévolement ;
- SOLLICITE une aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2016 d'un montant de 10 000 € afin de permettre à la commune de Vergéal de réaliser les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité d'une propriété destinée à accueillir une bibliothèque ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 21318 du budget principal.

2016-06-04 : DMB 1 - REGULARISATION TR SUR EXERCICE 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- VOTE la décision modificative budgétaire n° 1 en section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
673 - Titre annulé sur exercice antérieur	1 231 €	7381 - Taxe addit. aux droits de mutation	1 231 €
Total dépenses	1 231 €	Total Recettes	1 231 €

2016-06-05 : SUBVENTION ACTIVITES 2016 - CENTRE SOCIAL LA GUERCHE

Dans le cadre des activités jeunesse animées par le Centre Social de La Guerche sur notre commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- VOTE une subvention de 1 358 €, à verser 50 % en avril et le solde au 15 octobre 2016.

2016-06-06 : ACQUISITION DE MOBILIER A LA SALLE POLYVALENTE

Sur proposition de la commission des bâtiments communaux et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de changer le mobilier de la salle polyvalente ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis avec les entreprises
 - MMO de Vitré pour l'acquisition de 24 tables pour un prix de 3 240,24 € HT
 - et Ouest Collectivités de St Grégoire pour l'acquisition de 100 chaises, 1 diable et 3 chariots pour 4 833,87 € HT.